

En complément de la réponse apportée en mai 2025 relative aux dispositifs de soutien aux entreprises dans le cadre de mes compétences en matière d'énergie et de climat, je peux apporter les précisions budgétaires suivantes pour l'exercice 2025.

1. Aides AMUREBA :

- Un fonds de roulement de 10 M€ a été affecté à ce dispositif en décembre 2024, au départ des fonds wallons Kyoto.
- À ce jour, 4 203 947 € ont été octroyés aux entreprises et 3 300 000 € ont été liquidés.

Les outils de business intelligence (BI) ne permettent pas encore d'établir une cartographie complète des bénéficiaires. Une refonte de la BI est en cours, mais le calendrier de mise à jour des systèmes informatiques reste dépendant des équipes IT.

Concernant la répartition par secteur d'activité, un encodage manuel des codes NACE est réalisé depuis juin 2025, dans l'attente de la mise à jour de la BI.

Les données disponibles demeurent partielles et ne permettent pas encore une analyse statistiquement représentative. Une consolidation sera effectuée dès que les outils informatiques le permettront.

Perspectives budgétaires :

- Demandes de subventions fin 2025 : environ 6 M€
- Prévisions 2026 : environ 5 M€
- Liquidations estimées : ± 5 M€/an pour 2025 et 2026.

2. Appels à projets – Conventions carbone

- Aucun appel à projets n'a été lancé en 2025.
- Un appel d'un montant de 10 M€ est prévu pour 2026.

3. Missions déléguées – Wallonie Entreprendre

- Des moyens CODE 8 ont été octroyés dans le cadre de la programmation KYOTO 2025, à hauteur de 10 M€ pour des investissements de remplacement d'installations de froid utilisant des gaz à effet de serre.

Dossiers 2025 : 16 dossiers décidés – 4,6 M€ octroyés et 7,5 M€ liquidés

- De nouveaux moyens CODE 8 devraient être octroyés dans les prochains jours, toujours dans le cadre de KYOTO 2025, en faveur de la transition bas-carbone des entreprises.
- Transition bas-carbone pour les dossiers Easy'Green.

En 2025, 47 dossiers décidés – 23M5 octroyés et 8,7 M€ liquidés.

Répartition de ces différents dossiers par province :

Provinces	Bas carbone		Gaz fluorés
	GE	PME	
Brabant wallon	33,3 %	7,7 %	4,8 %
Hainaut	16,7 %	30,8 %	33,03 %
Liège	50 %	42,3 %	38,1 %
Luxembourg	0 %	3,8 %	0 %
Namur	0 %	15,4 %	23,8 %
Total	100 %	100 %	100 %

Répartition sectorielle des dossiers :

Répartition dossiers 2025 SECTEURS	%
Supermarché	33,96 %
Alimentaire	16,98 %
Immobilière	9,43 %
Fabrication de pièces	5,66 %
Services	5,66 %
Agriculture	3,77 %
Automobile	3,77 %
Commerce de détail	3,77 %
Horeca	3,77 %
Tourisme	3,77 %
Activité du bois	1,89 %
Énergies renouvelables	1,89 %
Loisirs	1,89 %
Profession libérale	1,89 %
Société de Management	1,89 %
	100,00 %

Les perspectives pour l'année 2026, à situation économique constante, devraient être similaires à 2025.

- Transition bas-carbone dispositif « tailored Green » et « green Industry » (capital, prêt convertible, prêt garanti, prêt subordonné, en direct pour l'entreprise ou via SPV ou tiers investisseur) d'un montant min de 250 000 € et d'un montant maximum de 10 millions €, max 50 % de l'investissement bas carbone concerné. Les interventions se feront soit en pari passu, en parallèle des institutions financières ou d'autres investisseurs privés (développeurs, coopératifs ...), soit en régime d'aide de minimis, soit en RGEC) :

En 2025, pour le dispositif « Tailored Green » : 3 dossiers décidés pour un montant total de 4,3 M€ - 10 M€ liquidés.

En 2025, pour le dispositif « Green Industry » : 2 dossiers décidés pour un montant de 3,5 M€ - 0 € en liquidation.

Répartition de ces différents dossiers par province et par secteur :

Répartition dossiers 2025	Green Industry	%	Tailored Green	%
Province	Luxembourg	33 %	Namur	77 %
	Hainaut	67 %	Liège	23 %
Secteurs	Agroalimentaire	33 %	Recherche	23 %
	Sidérurgie	67 %	Énergie	77 %

Les perspectives pour l'année 2026 :

- 5 M€ pour le dispositif « Tailored Green »
- 7 M€ pour le dispositif « Green Industry »